

## Signature d'une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques

Montpellier, le 15 mai 2024

Des agents comptables en établissement mieux formés, mieux suivis et mieux épaulés : c'est l'objectif du partenariat scellé ce lundi matin au rectorat de Montpellier entre l'Académie de Montpellier et la Direction départementale des Finances Publiques.

Aux côtés d'Isabelle CHAZAL Secrétaire Générale d'Académie, Sophie BEJEAN Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités, a signé en présence de Laurent GUILLON Directeur Départemental des Finances publiques de l'Hérault la convention de partenariat sur la valorisation de la démarche d'audit au sein des agences comptables des **Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)** de l'Hérault.



Basé sur les relations de confiance entre les agents comptables des EPLE, **le service du contrôle et du conseil aux EPLE** et la **Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault (DDFIP)**, ce texte renforce la collaboration entre ces entités et porte sur deux domaines d'action essentiels : l'échange d'informations en matière d'actualité comptable et financière et le déploiement des audits au sein des établissements.

Ce partenariat engage les entités à organiser une réunion conjointe tous les ans, permettant aux agents comptables de prendre connaissance des éléments significatifs issus des rapports d'audits nationaux et des observations spécifiques émises au niveau départemental. Ces rencontres permettent également d'aborder des sujets variés, allant de la maîtrise des risques comptables et financiers à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

La formation professionnelle est également au cœur de cette convention, offrant aux agents comptables comme aux auditeurs des Finances publiques, l'opportunité de renforcer leurs compétences et de partager leurs connaissances dans ce domaine pour la bonne gestion des EPLE.

Le second volet de ce texte porte sur le bon déploiement des audits au sein des établissements. En effet, en complément des audits de structure menés par la DDFIP, **la notion d'audits thématiques** est introduite. Réalisés en partenariat avec les services académiques, ces audits permettront de bénéficier d'une véritable analyse comparée sur la conduite par les EPLE d'une mission spécifique.

**L'objectif de cette démarche collaborative est de tirer pleinement parti des ressources disponibles et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques au sein des agences comptables.**

### CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier

[communication@ac-montpellier.fr](mailto:communication@ac-montpellier.fr)

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

DDFIP de l'Hérault

[ddfip34.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip34.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)

Véronique LE GARREC, Mission Relations avec les Publics et Communication - RP.Com : 04 67 15 75 82

Une convention saluée par la Laurent GUILLON Directeur Départemental des Finances publiques de l'Hérault : « *Signer cette convention est le prolongement naturel du partenariat de grande qualité qui caractérise les relations entre la DDFIP de l'Hérault et l'Académie de Montpellier en matière de contrôle et d'accompagnement des EPLE* »

La Rectrice Sophie BEJEAN déclare qu' « *En travaillant ensemble, nous renforçons la qualité de la gestion comptable et financière, contribuant ainsi à un service public d'enseignement plus efficace et transparent.* »

**CONTACT PRESSE**

**Académie de Montpellier**

[communication@ac-montpellier.fr](mailto:communication@ac-montpellier.fr)

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

**DDFIP de l'Hérault**

[ddfip34.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip34.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)

Véronique LE GARREC, Mission Relations avec les Publics et Communication - RP.Com : 04 67 15 75 82